



Hyères, le 27 février 2014

**Consultation concernant le Schéma Régional de Cohérence Écologique de Provence-Alpes-Côte d'Azur : la LPO PACA est favorable aux propositions et compte sur le SRCE pour limiter la perte des espaces naturels et agricoles de Provence-Alpes-Côte d'Azur.**

L'État et le Conseil Régional ont saisi les membres du Comité régional biodiversité PACA pour recueillir leurs avis sur la première version du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de Provence Alpes Côte d'Azur. Ce projet a été soumis à une consultation restreinte jusqu'à la mi-octobre 2013. La LPO PACA avait fait des remarques sur les 6 documents du SRCE afin d'en améliorer leur opérationnalité sur les territoires. Nous maintenons nos remarques pour cet avis final soumis à l'enquête publique. Nous n'avons pas pu examiner dans le détail toutes les unités territoriales. Nous avons effectué un zoom sur le secteur de Gap afin de montrer que les corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité nécessiteront un examen très fins pour permettre une amélioration en matière de génie écologique.

### **1. Avis global**

Nonobstant que la LPO PACA a contribué à l'élaboration du SRCE en fournissant plus de 100.000 données faunistiques et en participant aux ateliers, nous partageons le projet global du SRCE qui propose une nouvelle manière de protéger les espèces en se concentrant davantage sur les fonctionnalités écologiques. La constitution de ces trames ont pour but de contribuer à :

- Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces ;
- Identifier et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
- Atteindre ou conserver le bon état écologique ou le bon potentiel des masses d'eau superficielles ;
- Prendre en compte la biologie des espèces migratrices ;



- Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces indigènes de la faune et de la flore sauvage ;
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages ;
- Permettre le déplacement des aires de répartition des espèces sauvages et des habitats naturels dans le contexte du changement climatique.

## 2. Organisation méthodologique

Le choix de quatre orientations stratégiques et 19 actions qui constitueraient la partie opposable du plan d'action du SRCE mériterait davantage d'argumentation (Cahier 1 pp 10). Nous aurions souhaité que le Comité régional biodiversité puisse s'exprimer et valider collégalement ces orientations pour apporter davantage de légitimité dans la promotion du SRCE.

De manière générale, le SRCE aurait dû davantage concentrer son analyse locales sur les corridors écologiques très perturbés et impactés par des structures linéaires. Les réservoirs de biodiversité dans les interfluves sont souvent moins menacés dans leur intégrité que les corridors.

## 3. Mise en œuvre d'une trame aérienne

En 2011, un rapport publié par le programme des Nations unies pour l'environnement (Pnue) a été présenté à l'occasion d'une conférence sur le sujet organisée à Bergen (Norvège) par la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices (CMS) de la Faune Sauvage ratifiée par 116 pays.

Il a été rappelé que la perte d'une seule étape sur le trajet de migration peut "*mettre à mal la population tout entière*". La vie de ces animaux dépend en effet totalement de leur capacité à se déplacer librement à travers des écosystèmes en bon état de fonctionnement et ce tout au long de leur parcours. Les lieux d'escale sont d'ailleurs choisis en fonction de la qualité du milieu, de la nourriture disponible et de la tranquillité. Les espèces devant pouvoir s'y ravitailler, s'y reproduire, s'y reposer avant de poursuivre leur voyage et "*parvenir à bon port*". Mais chaque année pourtant, de plus en plus de sites dont dépendent les espèces d'oiseaux ou de chauves-souris migratrices sont réduits ou disparaissent complètement.

*(source : Actu-Environnement, Sécuriser les réseaux écologiques pour préserver les espèces migratrices - Article publié le 23 Novembre 2011)*



**AGIR** pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Au niveau national, plusieurs axes de travail sont développés pour favoriser les continuums aériens. Il s'agit par exemple de la plateforme éolien et biodiversité [www.eolien-biodiversite.com](http://www.eolien-biodiversite.com) ou encore du Comité national avifaune. Ce comité, entité consultative dans laquelle siègent RTE, ERDF, FNE et la LPO, a notamment pour rôle d'aider ERDF et RTE à orienter leurs efforts de protection des oiseaux vers les actions les plus efficaces, et de faciliter des échanges régionaux de bonnes pratiques sur les équipements et les entretiens des ouvrages électriques.

**En PACA, nous vous engageons à ne pas oublier la trame aérienne.** Elle peut être définie comme l'ensemble fonctionnel constitué par les axes de vol (déplacements locaux, déplacements saisonniers, migration active diurne et nocturne) et pour les oiseaux les sites de passage majeur et les haltes migratoires.

A l'échelle de la région PACA, plusieurs travaux ont été réalisés pour identifier les axes de circulation d'oiseaux et de chauves-souris, ainsi que des points noirs de collision, électrocution ou mortalité par barotraumatisme. Ces travaux sont repris ci-après avec des propositions d'actions à mettre en œuvre dans le cadre du SRCE.

### ***3.1. En premier lieu : neutraliser les dangers existants et ne pas aggraver la situation***

Pour la LPO PACA, il apparaît essentiel d'avoir comme premier objectif de travailler dans la résorption des "points noirs" connus, grâce aux techniques appropriées.

Cet axe de travail va de pair avec la préservation des zones d'importance pour les oiseaux et les chauves-souris, de manière à préserver tant leurs couloirs de circulation (migration et déplacements locaux), que leurs zones de halte, de rassemblement et de toutes les zones nécessaires à leur cycle de vie.

Par exemple, on sait que le développement des énergies renouvelables risque de s'accompagner de création de nouvelles lignes électriques, ajoutant des dangers supplémentaires par rapport aux obstacles aériens existants. Il serait opportun de réfléchir le développement de ces énergies nouvelles en même temps que le schéma régional de raccordement pour éviter le développement anarchique des réseaux de transport et de distribution d'électricité. En tout état de cause toute nouvelle ligne devrait être enterrée, et à défaut équipée de dispositifs la rendant inoffensive pour la faune.



### **3.2. Mettre à jour régulièrement les connaissances**

Qu'il s'agisse des cartes d'alerte du schéma régional éolien, de la cartographie des points sensibles avifaune pour RTE, de la cartographie des pylônes dangereux d'ERDF, du suivi de l'avancement des neutralisations ou encore du partage des résultats de tous les suivis mortalité des parcs éoliens. L'ensemble de la connaissance doit être régulièrement mis à jour.

### **3.3. Mettre en place une gouvernance de la trame aérienne**

La LPO PACA souhaiterait qu'une transparence soit assurée et que les **résultats de tous les suivis mortalité sur les parcs éoliens et autres infrastructures aériennes** soient rendus publics. Une plateforme de type « observatoire des impacts » devrait être mise en place. Cette même plateforme pourrait suivre le respect de la mise en œuvre du schéma régional éolien, et assurer le retour d'expérience de méthodes de modulation des parcs et autres mesures d'évitement.

Une mesure des effets cumulatifs devrait être réalisée à l'échelle locale (risque de report de trajectoire ou de territoire sur des zones à risque, perte cumulée d'habitat de chasse...) et à l'échelle macro (cumul des déviations de trajectoire des oiseaux migrateurs le long des axes de migration, estimation des conséquences sur la dynamique des populations ...).

Enfin, le lien avec la plateforme nationale éolien et biodiversité permettra de connaître les systèmes de régulation des parcs éoliens favorables aux oiseaux et aux chauves-souris.

### **3.4. Améliorer les connaissances grâce à des études spécifiques**

Il ne paraît pas primordial, dans le cadre de ce premier SRCE, d'être capable de modéliser la trame aérienne. Néanmoins, des études complémentaires pourraient permettre de préciser :

- les routes et la hauteur de vol des oiseaux en migration nocturne
- les phénomènes de migration de certaines espèces de chauves-souris
- le lien entre la structure du paysage et le vol des chauves-souris
- l'efficacité des systèmes de modulation des parcs éoliens testés ailleurs en Europe et aux Etats-Unis...



### **3.5. Communiquer et sensibiliser sur des préconisations techniques**

Préserver la trame aérienne, c'est aussi intégrer des bonnes pratiques dans l'aménagement du territoire.

Par exemple, chaque année, des centaines de milliers d'oiseaux meurent dans notre pays après avoir heurté une vitre ! Des documents techniques sont aujourd'hui à disposition, comme le guide biodiversité et bâti <http://www.biodiversiteetbati.fr> ou le guide « les oiseaux, le verre et la construction » :

[http://www.windowcollisions.info/public/oiseaux\\_verre\\_lumiere\\_2012.pdf](http://www.windowcollisions.info/public/oiseaux_verre_lumiere_2012.pdf).

Une sensibilisation et une formation des professionnels est à mener pour que, dès la conception de bâtiments vitrés ou même de quartiers, des choix techniques pertinents soient réalisés. Pour les particuliers, une exposition conçue par la LPO « le verre : un piège mortel pour les oiseaux » est un bon support pour sensibiliser et promouvoir les bonnes solutions techniques.

Autre exemple, la pollution lumineuse : la FRAPNA a édité des documents techniques pour lutter contre la pollution lumineuse <http://www.frapna-38.org/pollution-lumineuse>, la LPO participe aux événements du « jour de la nuit » notamment pour la préservation des chauves-souris. De plus au niveau national la LPO vient de signer une convention avec l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes.

Les sujets, les supports, les volontés associatives ne manquent pas pour sensibiliser les différents publics sur l'importance de préserver une trame aérienne fonctionnelle pour les animaux. Dans le cadre de la mise en œuvre du SRCE, des efforts doivent être faits pour diffuser l'information et porter les messages.

## **4. Observation des cahiers de présentation**

Le travail présenté est très important et ambitieux. Afin d'améliorer leur version finale, voici nos remarques relatives à chaque cahier.

### **Cahier n°1 :**

Les "trames grises" ne peuvent pas se borner uniquement à une vingtaine de grands aménagements à traiter (Cahier 1 figure 13 page 58). Nous estimons que des actions seraient aussi à conduire à l'est de la région.



Il est indispensable de mesurer et d'évaluer l'efficacité des politiques environnementales ; le SRCE a identifié 26 indicateurs. La LPO PACA grâce à sa base de données FAUNE-PACA peut apporter des éléments permettant de constituer un suivi du SRCE.

### **Le cahier n°2 :**

La connectivité devrait-être le fondement de la mise en œuvre opérationnelle de la Trame Verte et Bleue afin d'assurer les continuités géographiques à l'échelle des paysages et des biotopes pour de nombreuses espèces. La méthodologie scientifique de la connectivité n'est pas assez détaillée. Dans le cahier n°2 (page 19), même s'il y a une présentation bibliographique étayée, cela ne s'accompagne pas d'une présentation des résultats contrairement aux trames ou aux sous-trames (cartes de 2 à 8 du cahier n°2). Il n'y a pas de présentation cartographique de l'intensité des impacts ou des priorités d'interventions dans les corridors. Il aurait été intéressant d'identifier ce niveau de connectivité en relation avec le territoire et la cartographie des espèces.

### **Le cahier n°3 :**

Le travail cartographique est très important et il constitue une bonne base de travail pour la mise en œuvre du SRCE pour les collectivités. Les explications de la légende, très dense, pourraient être précisées au début de ce cahier. Les cartographies ne répondent pas à tous les enjeux de préservation de la biodiversité particulièrement dans les corridors (Ex. Val de Durance, Étang de Berre, fleuves côtiers).

### **Le cahier n°4 :**

Le cahier n°4 qui détaille avec des fiches de caractérisation des réservoirs de biodiversité et des corridors de la Trame Verte et Bleue sera difficilement exploitable par les maîtres d'ouvrages et les collectivités. Le choix des unités géographiques est discutable, tout particulièrement pour les fleuves côtiers et les écosystèmes vallées (Rhône, Var, Argens, Huveaune, Durance, Cagne, Siagne, Gapeau, etc.).

Selon nous, les priorités devraient porter sur les réservoirs de biodiversité à proximité des populations riveraines avec une urgence d'intervention, les secteurs prioritaires seraient pour la LPO PACA :

- l'entité du pourtour de l'Étang de Berre (Page 57-59)
- la façade littorale (Page 91-100)
- le val de Durance (continuité de la rivière à préciser)
- la vallée du Var (continuité du fleuve à préciser)
- le centre Var page 80



### Le cahier n°5 :

Le cahier sur l'évaluation environnementale est particulièrement utile car il est très riche en informations sur l'état des connaissances dans la région. Ce document sera une référence pour l'évaluation des politiques publiques.

Pour information, la carte synthétique (page 94) de la migration des oiseaux est issue du travail d'observation réalisée par la mission migration piloté par la LPO. Pour avoir le détail des informations, la LPO PACA en partenariat avec le Conseil Général des Alpes-Maritimes réalisent des rapports annuels disponibles sur le site [lpo.paca.fr](http://lpo.paca.fr).

Référence : LEMARCHAND C. (2014). La migration postnuptiale des oiseaux au fort de la Revère en 2013 (Alpes-Maritimes). *Faune-PACA Publication 40* : 146 pp. ([téléchargement](#))

### Cahier n°6 :

Le cahier n°6 avec la liste des 115 espèces présente bien l'intérêt de la mise en œuvre de la TVB en fonction du domaine vital et des capacités de dispersion des espèces sélectionnées. En revanche, la restitution cartographique à l'échelle départementale et par régions biogéographiques n'est pas pertinente pour affiner les enjeux prioritaires pour ces espèces. Ci-dessous, un exemple de représentation cartographique comparée pour le Traquet oreillard avec une répartition couvrant presque toute la région (figure 1 et 2). Les données ne sont pas actualisées et donne l'impression que cette espèce a une large répartition sur le territoire. La cartographie actualisée en temps réel, et disponible sur le site [faune-paca.org](http://faune-paca.org), montre que la répartition est au contraire très localisée et avec très peu de couples (figure 3).

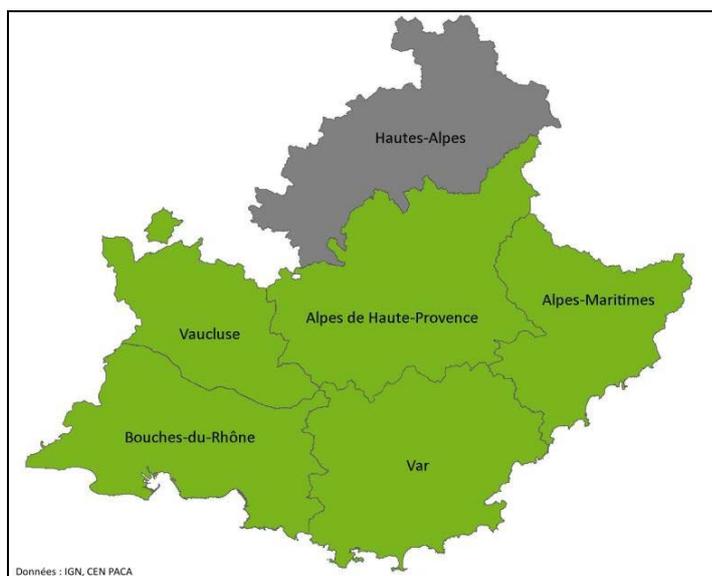




Figure 1. Cartographie du Traquet oreillard par département (Source TRANCHANT Y., BENCE S., BROSSE L., 2013.)

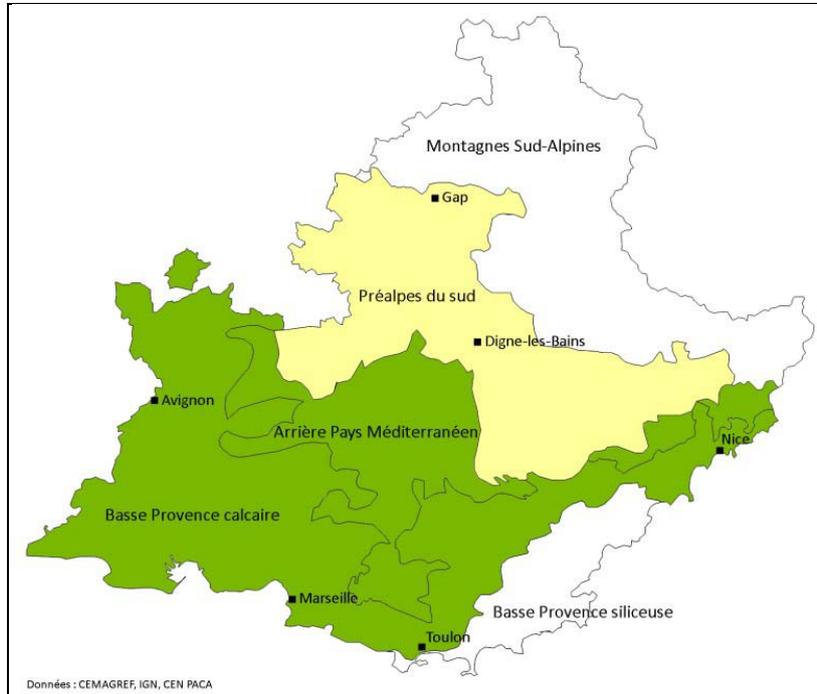


Figure 2. Cartographie du Traquet oreillard par régions biogéographiques (Source : TRANCHANT Y., BENCE S., BROSSE L., 2013.)

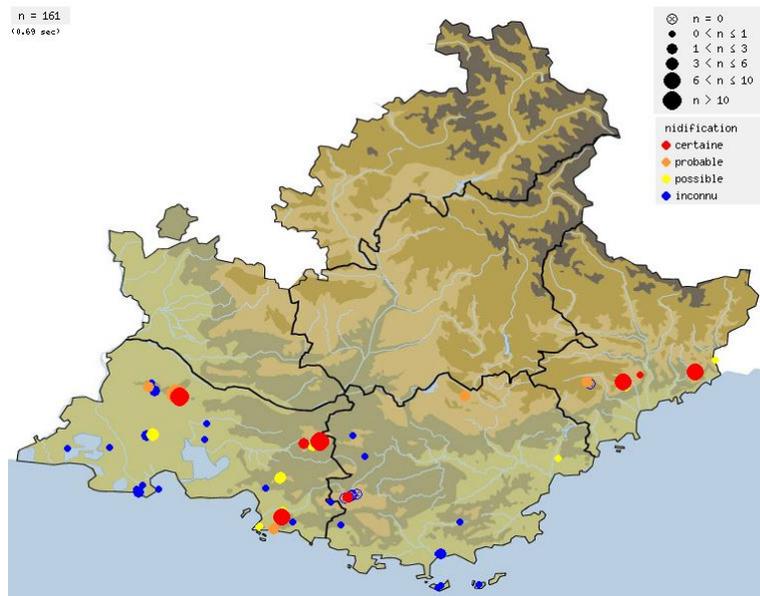


Figure 3. Cartographie de la répartition actuelle du Traquet oreillard (source faune-paca.org octobre 2013)



### Etude de cas : le secteur de La Saulce et de Ventavon (Sud de Gap)

le SRCE pointe les secteurs de La Saulce et de Ventavon parmi les 19 « secteurs prioritaires pour la restauration de grandes continuités au regard des infrastructures de transport ». Nous souhaitons insister sur ce secteur exemplaire pour mettre en avant plusieurs points :

- **LA SAULCE** a bénéficié de la "renaturalisation" du site des Piles et le passage à faune installé sous l'autoroute. Ce corridor écologique reste à surveiller car il est très menacé par l'agrandissement de la zone artisanale des Gandières et la nouvelle zone commerciale au nord du site, entre les ronds-points du péage autoroutier et le Rousine/Baudon, affluent de la Durance (les terrains sont préparés mais aucune construction n'est commencée). Notons que certains exploitants proches sont en agriculture biologique.

Bien que le barrage EDF de Curbans constitue un obstacle à l'écoulement des eaux, nous constatons que le lac est une halte migratoire pour de nombreux oiseaux ainsi qu'un lieu d'hivernage. Le canal de la Durance est un obstacle infranchissable (largeur, profondeur, berges lisses, bétonnées, pentues, rives nues et stériles) ou des passages rétablissant les continuités écologiques sont à aménager.

Nous signalons en outre deux autres types de gêne pour les oiseaux, les insectes et les chauves-souris : l'éclairage nocturne qui est très excessif sur le village de Curbans et l'activité intense de l'aérodrome de Tallard (bruit, passage d'aéronefs à basse altitude). Une concertation existe avec ce dernier grâce à la mise en place d'une mission Environnement sur la plate-forme.

- **Le corridor de CHATEAUVIEUX** n'est coupé actuellement que par la N85 (D1085), à 3 voies. Les menaces sont constituées par l'urbanisation, villages de Tallard et zone commerciale récente au sud du village de Châteauvieux au nord-est avec une zone industrielle en grande extension au nord (assèchement d'une zone humide).

- **Le lac de PELLEAUTIER** est en pleine "zone blanche" alors qu'il aurait pu être rattaché à la Montagne de Céüse, dont la continuité avec le versant ouest existe bien du point de vue écologique. Ce lac ayant été réalisé afin d'assurer l'irrigation des cultures dans la vallée, nous constatons que sa richesse biologique s'accroît. 195 espèces d'oiseaux dont 6 "quasi-menacées" sont nicheuses (Blongios nains, Torcol fourmilier, Fauvette grise, Mésange noire, Moineau friquet, Bruant jaune) et 4 espèces "vulnérables" (Tarier des prés, Rousserole turdoïde, Linotte mélodieuse, Bruant ortolan).



AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

**La route départementale D19** constituant un obstacle à la migration des Crapauds, ceux-ci se font écraser en grand nombre en fin d'hiver. Le groupe local Pays Gapençais a entrepris une opération de sauvetage des Crapauds communs (*Bufo bufo* et *Bufo spinosus*) : panneaux routiers et d'information, permanences nocturnes et présence sur le site, sensibilisation du public, exposition, conférences, interventions scolaires.

- **Le lac de MISON** : situé en zone blanche également, non menacée par l'urbanisation. Ce lac a bénéficié d'une mise en valeur et d'aménagements en collaboration avec la LPO, dans un souci de protection optimum.

- **Le site de VENTAVON** comporte des obstacles linéaires à la circulation de part et d'autre de la vallée : la route nationale, le canal de la Durance (rectiligne sur plusieurs kilomètres), l'autoroute A51.

## Conclusion

La LPO aurait souhaité que des obligations, au sens régalién de l'action publique, guide la mise en œuvre du SRCE sur les territoires car en l'espèce le SRCE n'implique que la « *prise en considération* » pour les collectivités et les aménageurs. Néanmoins, le SRCE est un document écologique de planification territoriale doté d'une méthodologie d'aménagement durable des territoires. Il devrait permettre l'identification des enjeux de conservation des continuités écologiques. Il devient ainsi le premier document stratégique et politique permettant l'identification de zones prioritaires pour l'action publique en matière de biodiversité.

Gilles VIRICEL

Président de la LPO PACA